

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
8 Février 2019**

**OBJET : Domaines départementaux : principe et tarification des droits de tournage sur les ENS.**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

VU la délibération n° 68 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, du 14 janvier 1994 créant une redevance pour tournage de films dans les forêts départementales ;  
VU la délibération n° 149 de la commission permanente du 22 décembre 2006 modifiant la redevance pour tournage de films dans les forêts départementales et fixant les principes généraux d'accueil des tournages dans les espaces naturels départementaux ;  
CONSIDÉRANT que la politique tarifaire développée ne permet pas d'accueillir des productions autres que des productions de grande envergure, il convient donc de modifier cette grille tarifaire et de l'ouvrir à d'autres professionnels ;

A décidé

- d'approuver la grille tarifaire annexée au rapport ;
- de maintenir les principes retenus lors de la délibération n° 149 du 22 décembre 2006 indiquant que le tournage d'images présentant d'autres activités contraires à la réglementation en vigueur, le tournage en forêt d'images susceptibles de porter atteinte de manière directe ou indirecte aux mœurs, aux milieux naturels et à l'environnement en général ...) est interdit ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes afférents à cette délibération.

La recette d'un montant non encore connu à ce jour sera portée au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**